

## **Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL)**

### **TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX PRESTATIONS D'UN CONSULTANT EXPERT ENVIRONNEMENTALISTE AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET PFCIGL**

#### **I. INFORMATIONS GENERALES**

##### **1.1. Introduction et contexte**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL), placé sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur.

L'objectif de développement du projet est de faciliter les échanges et d'améliorer la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnées, ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long de la frontière entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le COMESA.

A la suite du PFCGL, le Gouvernement de la RD Congo compte mettre en place le Projet de Facilitation de Commerce et d'intégration dans la Région de Grands Lacs (PFCIGL) en vue de répondre encore mieux aux besoins de facilitation du commerce dans le cadre de l'intégration régionale.

Le PFCIGL donnera suite aux activités du PFCGL en cours de réalisation et va intégrer la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ciblées ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles.

Le PFCIGL sera étroitement coordonné avec d'autres interventions de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs dans la zone du projet conformément à la nouvelle stratégie de la Banque Mondiale pour la RDC.

##### **1.1.Composantes du projet**

Le projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1. Amélioration du cadre politique et réglementaire du commerce transfrontalier

- Sous-composante 1.1 : Simplification des procédures pour les petits commerçants et réforme politique

- Sous-composante 1.2 : Mise en œuvre des frontières intelligentes
- Sous-composante 1.3 : Élargissement des mesures en rapport à la Covid-19 dans le secteur du petit commerce
- Sous-composante 1.4: Coordination régionale

Composante 2 : Amélioration des infrastructures commerciales de base

- Sous-composante 2.1 : Réhabilitation et modernisation des postes frontières
- Sous-composante 2.2 : Construction et développement de marchés frontaliers
- Sous-composante 2.3 : Réhabilitation des ports lacustres
- Sous-composante 2.4 : Construction et réhabilitation des routes d'accès locales
- Sous-composante 2.5 : Études de faisabilité

Composante 3 : Appui à la commercialisation de chaînes de valeur transfrontalières sélectionnées

- Sous-composante 3.1: Fourniture d'infrastructures partagées pour la production de biens d'exportation à forte valeur ajoutée
- Sous-composante 3.2 : Activités de promotion des exportations de produits sélectionnés
- Sous-composante 3.3 : Appui aux associations et coopératives de femmes et de jeunes
- Sous-composante 3.4 : Appui à l'étiquetage, à la certification et à la conformité de produits sélectionnés

Composante 4 : Appui la mise en œuvre et le suivi et évaluation

- Sous-composante 4.1 : Appui à la mise en œuvre et communication
- Sous-composante 4.2 : Suivi-évaluation du projet
- Sous-composante 4.3 : Suivi de l'intégration régionale dans la zone du COMESA

## **1.2. Agences d'exécution**

Le Ministère du Commerce assurera la responsabilité globale de la coordination, de l'exécution et de la supervision du projet au niveau national. Le Ministère du Commerce, à travers une Unité de Gestion du Projet à mettre en place, gèrera les composantes du projet.

Tandis que les pays auront la responsabilité ultime de la mise en œuvre des activités au niveau national, un Comité de pilotage régional constitué d'un représentant désigné par chaque pays de la Région des Grands Lacs et d'un représentant du COMESA, assurera la supervision de ces activités et jouera un rôle essentiel dans le maintien du dialogue et la coordination de la gestion transfrontalière à l'échelon régional.

## **II. MISSION DU CONSULTANT**

Sous l'autorité du Coordonnateur du PFCIGL, la mission de l'expert environnementaliste est d'assurer un appui technique à l'UGP et aux autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences.

Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques environnementaux du PFCIGL tels que convenus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) dudit projet.

Il/elle travaillera étroitement avec l'expert en développement social et aussi en collaboration avec l'ensemble du personnel du projet et les différentes parties prenantes de mise en œuvre.

### **III. TACHES A EFFECTUER PAR LE CONSULTANT**

Le Consultant réalisera les tâches suivantes :

1. Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
2. S'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités des sous-projets ;
3. Conduire, avec l'expert en développement social et le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque sous-projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales ;
4. Elaborer les termes de référence pour la préparation des instruments E&S en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects d'hygiène santé et sécurité, condition des travailleurs. En collaboration avec l'expert en développement social, s'assurer que les intérêts et des risques pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes, et les personnes vivant avec handicap ;
5. S'assurer de la prise en compte des clauses environnementales dans les DAO et contrats des entreprises et des missions de contrôle ;
6. Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale dans le cadre du projet PFCIGL, Il (elle) s'assurera de la qualité des documents de sauvegarde élaborés par les consultants ;
7. S'assurer de la qualité des consultations publiques dans la préparation des instruments E&S ;
8. Veiller à l'appropriation des documents E&S par les équipes des projets, les parties prenantes aux projets et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets ;
9. Appuyer et former les équipes du projet, les agents et structures impliqués dans le suivi environnemental et social ;
10. Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
11. Assurer le suivi et l'analyse des documents E&S en relation avec les consultants recrutés à cet effet, l'expert en développement social et les autres spécialistes de l'UCP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, aux conventions internationales et à la législation congolaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène santé et sécurité ;

12. Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des sous-projets ;
13. Concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) de la base de données du suivi environnemental de tous les sous-projets ;
14. Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) des rapports des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale portant sur les projets ;
15. Revoir et s'assurer de la qualité des PGES-chantier rédigé par les entreprises et le faire valider par les missions de contrôle ;
16. Proposer des mesures environnementales pour l'amélioration de la gestion environnementale des travaux de construction des bureaux des services des frontières ;
17. Mettre en place un cadre permanent de suivi environnemental en collaboration avec la mission de contrôle et de l'entreprise chargée des travaux d'infrastructures aux frontières ;
18. Assurer la supervision des plans de gestion environnementale et sociale de chantier (PGES) élaborés et mis en œuvre par les entreprises de travaux chargées de la construction et de l'amélioration des infrastructures frontières ;
19. Contribuer à toute autre activité relative aux aspects environnementaux des projets ;
20. Participer aux missions de visites des travaux, deancements des activités et de supervisions des travaux prévus dans le projet ;
21. En cas de besoin et à son absence, appuyer le spécialiste en développement social et réinstallation pour les questions sociales du PFCIGL;
22. Elaborer à bonne date :
  - les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels
  - les rapports d'activités trimestriels sur les mesures environnementales et sociales des projets ,
  - les rapports circonstanciels en cas d'incident environnemental (par exemple suite à la survenance ou modification substantielle de risque lié aux sous-projets) ou encore en cas ou accident
23. S'assurer de la transmission à bonne date des rapports et documents E&S à soumettre à la Banque mondiale pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre ;
24. Organiser les missions de supervision des activités sur terrain en collaboration avec le spécialiste en développement social
25. Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;
26. Appuyer l'UCP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion des pestes, protection de la biodiversité, condition des travailleurs. En collaboration avec le spécialiste en développement social, porter attention aux questions relatives à l'égalité de genre, aux normes sociales et culturelles préjudiciables, surtout envers les femmes et les filles, et à l'atténuation des risques et la réponse aux cas de VBG, y compris l'exploitation et abus sexuels et le harcèlement sexuel ;

27. Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité.

### **III. PROFIL DU CONSULTANT**

Pour répondre aux critères de sélection, le candidat devra répondre au profil suivant :

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire (bac+5) en sciences de l'environnement, de l'agronomie, de la foresterie, ou une expérience équivalente ;
- Avoir une expérience globale d'au moins huit (08) années en qualité de chargé du volet environnemental ;
- Avoir participé à l'élaboration des PGES de chantier, des CGES ou des EIES des projets ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre et/ou le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- Avoir une connaissance approfondie des normes environnementales et sociales du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale
- Avoir une bonne connaissance des lois de la RDC en matière d'environnement ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique standard (Word, Excel, Powerpoint, etc.)
- Avoir une bonne maîtrise du Français et du Swahili parlés et écrits ;
- Une connaissance de swahili serait un atout.
- Etre disposé à des déplacements réguliers en provinces

En plus de ces compétences, l'Expert environnementaliste doit être capable de travailler en équipe, de communiquer et d'assurer un leadership. Il doit faire preuve d'initiative, de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail et de supervision.

### **IV. DUREE ET CALENDRIER DE LA CONSULTATION**

La durée des prestations est de 12 mois. Le contrat est renouvelable après une évaluation des prestations du Consultant jugées satisfaisantes par la coordination du projet.

### **V. LIEU DE LA MISSION**

Pour la mission, le Consultant sera basé à Bukavu, avec des missions sur les autres sites du projet. Des missions ponctuelles à l'extérieur sont envisageables en cas de nécessité.

-----